



Prévention des cancers liés aux papillomavirus : dispositif innovant dans les Alpes-Maritimes

Le 19^e Congrès Gynazur, qui s'est tenu du 23 au 25 juin, a été l'occasion pour le conseil départemental des Alpes-Maritimes de faire le bilan de son action en faveur de la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) pour les jeunes filles, à laquelle devrait s'ajouter celle des garçons en 2022 afin d'appliquer les recommandations nationales. En effet, l'objectif de l'Institut national du cancer est que 80 % d'une classe d'âge, garçons et filles, soient vaccinés contre l'HPV à l'horizon 2030. Au cours de ce congrès, une session spécifique, intitulée "HPV : plusieurs cancers, une même prévention pour les filles et les garçons", a été organisée et a abordé la réalité des pathologies HPV induites chez l'homme et la femme, la vaccination HPV avec les actualités 2021 et les nouvelles recommandations, et le dispositif facilitant l'accès à la vaccination HPV avec les actions concrètes du département des Alpes-Maritimes. Depuis 2010, la campagne mise en place par le conseil départemental des Alpes-Maritimes a permis d'envoyer un courrier de la caisse primaire d'assurance maladie aux familles ayant un adolescent âgé de 11 ans avec comme résultat la première place en termes de couverture vaccinale à 15 ans en PACA (au moins 1 dose de vaccination HPV reçue) avec une progression de la couverture en 2019 et 2020 de 5,7 points chez les jeunes filles de 15 ans et de 5,0 points pour celles de 16 ans. L'action du conseil départemental a aussi favorisé l'accès à la vaccination pour les populations éloignées du système de santé. L'extension en 2022 de cette campagne d'information départementale aux garçons, éligibles depuis cette année à la vaccination HPV, devrait conforter cette dynamique positive. Parallèlement à ces actions de prévention vaccinale, le dépistage du cancer du col s'organise en région PACA par l'envoi d'un courrier d'invitation avec des étiquettes de prise en charge adressé aux femmes concernées pour lesquelles l'Assurance maladie indique qu'aucun acte portant sur le col de l'utérus n'a été remboursé depuis plus de 3 ans. Dans les Alpes-Maritimes, le taux du dépistage triennal du cancer du col de l'utérus par frottis cervico-utérin chez les femmes de 25 à 65 ans est de 64,8 % versus 58,2 % pour la France.

Dr Barbara Coquard-Schmidt, Leigné-les-Bois

D'après le communiqué de presse diffusé lors du congrès Gynazur le 17 juin 2021.